

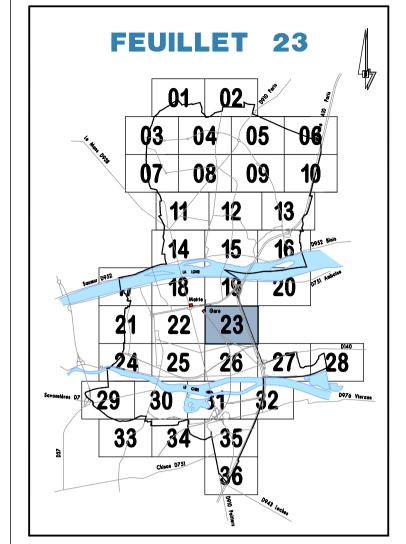
DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PLU



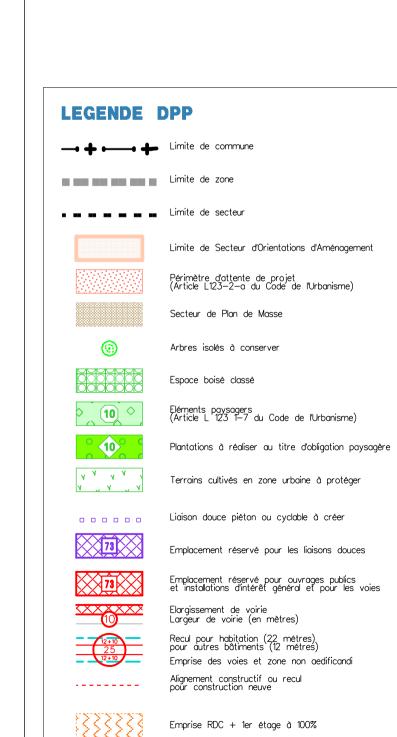


Ville de Tours





Bureau d'Etudes des Services Techniques Urbanisme et Construction					
Ech : 1/2000		Réf : PL	J_DPP_23	Dess : SR/TB	Suivi : CPO
11/10/10	0	PLU a	rrêté au (C.M. du 11/10	/2010
Date	Indice	Modifications			
00/00/00	Α	Révision	du		
	В				
	С				



Bâtiment ou partie de bâtiment à conserver (Protection très forte) (Article L 123 1-7 du C. Urb)

Bâtiment ou partie de bâtiment à conserver (Protection forte) (Article L 123 1-7 du C. Urb)

Zone à risques de mouvements de terrains Niveau 1

Zone à risques de mouvements de terrains Niveau 2

Zone à risques de mouvements de terrains Niveau 3

Bastion à conserver

